

PHOTO DU PRODUIT



NOM DU PRODUIT

SKINAIL PLUS - Complément alimentaire en gel pour la peau, les cheveux et les ongles

CODE

INTB031

FORMAT

30 stick-pack da 10 ml

INSTRUCTIONS D'ÉLIMINATION ET CERTIFICATIONS



OPÉRATEUR COMMERCIAL

Distribué par SuppleFit by Chogan Group S.p.A. Siège Social : via A. Olivetti, 24 – 00131 Roma (RM) Siège opérationnel : via Curatoio, 17 - 76125 Trani (BT) -ITALY

DESCRIPTION

SKINAIL PLUS est un complément alimentaire prêt à l'emploi, aromatisé à la vanille, sous forme de gel, conçu pour le bien-être et la beauté de la peau, des cheveux et des ongles. Sa formule à base de collagène, de vitamines B, de vitamine C et d'acide hyaluronique aide à maintenir la peau hydratée, souple et tonique, prévenant ainsi la formation de taches cutanées et de rides. Le zinc et la biotine sont idéaux en période de stress et lors des changements de saison, car ils renforcent les ongles et luttent contre la chute des cheveux, en redonnant du corps et de la brillance aux cheveux abîmés. Le cuivre contribue à la pigmentation normale des cheveux et de la peau. De plus, le mélange innovant breveté SKINHELP™ contient plusieurs extraits naturels : la myrtille et le raisin agissent au niveau de la microcirculation, de l'oxygénation des tissus et, en synergie avec les extraits de grenade, de goji et d'açaï, ont une importante action antioxydante qui aide à prévenir le vieillissement de la peau.

MODE D'EMPLOI

Prendre 1 ou 2 sachets tels quels par jour, le matin et/ou le soir.

AVERTISSEMENTS

Les compléments alimentaires ne doivent pas être utilisés comme substitut à un régime alimentaire varié et équilibré et à un mode de vie sain. Tenir hors de portée des enfants de moins de 3 ans. Ne pas dépasser la dose journalière recommandée. Les personnes sous surveillance médicale, les femmes enceintes ou allaitantes doivent demander conseil à leur médecin avant de prendre ce complément alimentaire.

INGRÉDIENTS

Eau ; collagène hydrolysé ; édulcorant : fructose ; SKINHELP™ : extrait sec de fruit d'Açaï (Euterpe oleracea Mart.) tit. 10 % polyphénols, extrait sec de fruit de myrtille (Vaccinium myrtillus L.) tit. 1% anthocyanosides, extrait sec de fruit de Grenade (Punica granatum L.) tit. 40% punicosides, extrait sec de fruit de Goji (Lycium barbarum L.) tit. 50% polysaccharides, extrait sec de graines de Raisin (Vitis vinifera L.) tit. 95% procyanidines ; correcteurs d'acidité : acide malique, acide citrique ; arôme : vanille ; régulateur d'acidité : phosphate de potassium monobasique ; acide ascorbique (vitamine C) ; picolinate de zinc, niacine (vitamine B3) ; régulateur d'acidité : phosphate de potassium dibasique ; gluconate de cuivre, pantothénate de calcium (vitamine B5), chlorhydrate de pyridoxine (vitamine B6), riboflavine (vitamine B2) ; conservateurs : sorbate de potassium, benzoate de sodium ; hyaluronate de sodium, biotine (vitamine H).

DDM À PARTIR DE LA DATE DE CONDITIONNEMENT

12 MESI

CONTENU DE L'EMBALLAGE

30 sachets de 10 mL

CONDITION DE CONSERVATION

Stocker le produit dans un endroit frais et sec, à l'abri de la lumière et des sources de chaleur. La date de péremption fait référence au produit correctement conservé et dans un emballage non ouvert.

APPORTS DE RÉFÉRENCE (AR)

INGRÉDIENTS	PAR DOSE QUOTIDIENNE MAXIMALE 2 SACHETS DE 10 ML	PAR DOSE 1 SACHET DE 10 ML	% VNR *
Collagène hydrolysé	12 g	6 g	-
SKINHELP™	300 mg	150 mg	-
Extrait sec d'Açaï Tit. 10% Polyphénols	100 mg	50 mg	-
dont Polyphénols	10 mg	5 mg	-
Extrait sec de Myrtille Tit. 1% Anthocyanosides	50 mg	25 mg	-
dont Anthocyanosides	0,5 mg	0,25 mg	-
Extrait sec de Grenade fruit Tit. 40% Punicosides	50 mg	25 mg	-
dont punicosides	20 mg	10 mg	-
Extrait sec de Goji Tit. 50% Polysaccharides	50 mg	25 mg	-
dont polysaccharides	25 mg	12,5 mg	-
Extrait sec de graines de raisin Tit. 95% procyanidines	50 mg	25 mg	-
dont procyanidines	47,5 mg	23,75 mg	-
Hyaluronate de sodium	0,002 mg	0,001 mg	-
VITAMINE B3 (Niacine)	32 mg	16 mg	200 %
VITAMINE B5 (d-pantothénate de calcium)	6 mg	3 mg	100 %
VITAMINE B6 (pyridoxine hcl)	2,8 mg	1,4 mg	200 %
VITAMINE H (BIOTINE)	0,1 mg	0,05 mg	200 %
VITAMINE B2 (Riboflavine)	2,8 mg	1,4 mg	200 %

INGRÉDIENTS	PAR DOSE QUOTIDIENNE MAXIMALE 2 SACHETS DE 10 ML	PAR DOSE 1 SACHET DE 10 ML	% VNR *
VITAMINE C (Acide ascorbique)	160 mg	80 mg	200 %
Picolinate de zinc	50 mg	50 mg	-
dont Zinc	10 mg	5 mg	100 %
Gluconate de cuivre	7 mg	3,5 mg	-
dont Cuivre	1 mg	0,5 mg	100 %
Valeurs nutritionnelles de référence pour les adultes conformément au règlement de l'UE n° 1169/2011			

DÉCLARATION DES ALLERGÈNES

Chogan Group S.p.A. déclare que, selon la documentation fournie par les fournisseurs de toutes les matières premières achetées, le produit susmentionné contient/ne contient pas les substances qui peuvent provoquer des allergies ou des intolérances mentionnées à l'annexe II du règlement de l'UE n° 1169/2011, comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Chogan Group S.p.A. déclare également que le phénomène de contamination croisée par les allergènes est géré selon des procédures internes.

ALLERGÈNES

ALLERGÈNE	PRÉSENCE D'ALLERGÈNE DANS LE PRODUIT	INGRÉDIENT CONTENANT L'ALLERGÈNE	PRÉSENCE DE L'ALLERGÈNE DANS L'ÉTABLISSEMENT EN TANT QU'INGRÉDIENT OU RÉSIDU D'UN INGRÉDIENT ALLERGÈNE
1. Céréales contenant du gluten, à savoir blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs souches hybridées, et produits à base de ces céréales, à l'exception des: a) sirops de glucose à base de blé, y compris le dextrose (*); b) maltodextrines à base de blé (*); c) sirops de glucose à base d'orge; d) céréales utilisées pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris d'alcool éthylique d'origine agricole. (*) Et les produits dérivés, dans la mesure où la transformation qu'ils ont subie n'est pas susceptible d'élever le niveau d'allergénicité évalué par l'Autorité pour le produit de base dont ils sont dérivés.	NON	NON	NON
2. Crustacés et produits à base de crustacés.	NON	NON	NON
3. Ceufs et produits à base d'œufs.	NON	NON	NON
4. Poissons et produits à base de poissons, à l'exception de: a) la gélatine de poisson utilisée comme support pour les préparations de vitamines ou de caroténoïdes; b) la gélatine de poisson ou de l'ichtyocolle utilisée comme agent de clarification dans la bière et le vin.	NON	NON	NON
5. Arachides et produits à base d'arachides.	NON	NON	NON
6. Soja et produits à base de soja, à l'exception: a) de l'huile et de la graisse de soja entièrement raffinées (*); b) des tocophérols mixtes naturels (E306), du D-alpha-tocophérol naturel, de l'acétate de D-alpha-tocophéryl naturel et du succinate de D-alpha-tocophéryl naturel dérivés du soja; c) des phytostérols et esters de phytostérol dérivés d'huiles végétales de soja; d) de l'ester de stanol végétal produit à partir de stérols dérivés d'huiles végétales de soja. (*) Et les produits dérivés, dans la mesure où la transformation qu'ils ont subie n'est pas susceptible d'élever le niveau d'allergénicité évalué par l'Autorité pour le produit de base dont ils sont dérivés.	NON	NON	NON
7. Lait et produits à base de lait (y compris le lactose), à l'exception: a) du lactosérum utilisé pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris d'alcool éthylique d'origine agricole; b) du lactitol.	NON	NON	NON

ALLERGÈNE	PRÉSENCE D'ALLERGÈNE DANS LE PRODUIT	INGRÉDIENT CONTENANT L'ALLERGÈNE	PRÉSENCE DE L'ALLERGÈNE DANS L'ÉTABLISSEMENT EN TANT QU'INGRÉDIENT OU RÉSIDU D'UN INGRÉDIENT ALLERGÈNE
8. Fruits à coque, à savoir: amandes (<i>Amygdalus communis</i> L.), noisettes (<i>Corylus avellana</i>), noix (<i>Juglans regia</i>), noix de excelsa), pistaches (<i>Pistacia vera</i>), noix de Macadamia ou du Queensland (<i>Macadamia ternifolia</i>), et produits à base de ces fruits, à l'exception des fruits à coque utilisés pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris d'alcool éthylique d'origine agricole.	NON	NON	NON
9. Céleri et produits à base de céleri.	NON	NON	NON
10. Moutarde et produits à base de moutarde.	NON	NON	NON
11. Graines de sésame et produits à base de graines de sésame.	NON	NON	NON
12. Anhydride sulfureux et sulfites en concentrations de plus de 10 mg/kg ou 10 mg/litre en termes de SO2 total pour les produits proposés prêts à consommer ou reconstitués conformément aux instructions du fabricant.	NON	NON	NON
13. Lupin et produits à base de lupin.	NON	NON	NON
14. Mollusques et produits à base de mollusques.	NON	NON	NON